



## MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

# COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

*Procédure formalisée initiale*

## CONCOURS RESTREINT

### AVENANT N°10

TITULAIRE du MARCHE

**NIETO-SOBEJANO Arquitectos (mandataire)**

**Talavera 4L-5**

**28016 MADRID**

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 9 février 2017

JANVIER 2025

## Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

### COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : [secretariatmairie@reignier-esery.com](mailto:secretariatmairie@reignier-esery.com)

Personne habilitée à signer le marché : Le Maire

## Article 2 – Identification du titulaire du marché public

### NIETO-SOBEJANO Arquitectos (mandataire)

Talavera 4L-5

28016 MADRID

Tél. : +34 91 564 38 30

[info@nietosobejano.com](mailto:info@nietosobejano.com)

### NOVAE Architectes, architecte associé

6, rue d'isly

69004 LYON

Tél. : 04 72 00 55 20

[novae.lyon@novae.fr](mailto:novae.lyon@novae.fr)

### INGEROP

Bâtiment Aretha – Jazz Parc

Espace St Germain

30 avenue du Général Leclerc

38271 VIENNE Cedex

Tél. : 04 7453 86 31

[www.ingerop.fr](http://www.ingerop.fr)

### ETAMINE, BET HQE

10 avenue des Canuts

69120 Vaulx-en-Velin

Tél. : 04 37 45 34 20

[info@etamine.coop](mailto:info@etamine.coop)

### REZ'ON, BET acoustique

PAE de la Filière

180 route des Futaies

74370 VILLAZ

Tél. : 04 50 51 05 00

[agence@rezon.fr](mailto:agence@rezon.fr)

## Article 3 – Objet du marché initial et de ses avenants

Le marché initial est un marché de maîtrise d'oeuvre portant sur l'opération ci-dessous :

### COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Le contenu de la mission confiée au titulaire était conforme à l'arrêté du 21 décembre 1993 précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'oeuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Le montant du forfait provisoire de rémunération fixé au marché initial était de :

|                                |                                   |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| Mission BASE                   | 1 006 516,84 €HT (taux de 10,78%) |
| Mission BASE + EXE             | 1 258 516,84 €HT (taux de 13,48%) |
| Mission BASE + EXE + OPC + SSI | 1 382 516,84 €HT (taux de 14,81%) |

Le coût de réalisation des travaux visé à l'article 9.1.2 du CCAP notifié en date du 15 juin 2023 est de 12.565.351,17 euros HT.

L'avenant n°1 a permis de modifier la forme du groupement en conjoint avec mandataire solidaire

L'avenant n°2 a permis de fixer le montant définitif des honoraires de maîtrise d'oeuvre suite à la validation de l'APD à la somme de 1.592.042,12 € HT (mission BASE + EXE + OPC + SSI).

L'avenant n°3 a permis de modifier les modalités de paiement des missions EXE, OPC et SSI.

L'avenant n°4 a permis de prendre en compte les prestations complémentaires à la suite de l'intégration d'un futur giratoire envisagé sur la RD19 au droit de l'accès du Complexe Intercommunal Sportif et Culturel.

L'avenant n°5 a permis de prendre en compte les prestations complémentaires à la suite de la précision de l'affectation de l'espace culturel (concerts et spectacles), à l'organisation de manifestations sur l'espace extérieur et à la modification du nombre de vasques dans les sanitaires.

L'avenant n°6 a permis de prendre en compte les prestations complémentaires pour permettre la création d'un espace de stockage sous la terrasse du club-house et la mise en place d'une cloison amovible entre les bureaux LC03.2 et LC03.3 pour la création d'un bureau « open-space » d'une surface de 26,4m<sup>2</sup>.

L'avenant n°7 a appliqué une revalorisation des honoraires de maîtrise d'oeuvre en phase travaux au regard de l'augmentation du coût de réalisation des travaux, conformément à l'article 7-7 du CCAP. La revalorisation a pris en compte :

- Le coût de réalisation des travaux notifié par courrier en date du 15 juin 2023 de 12 565 351,17 € HT. Ce coût comprend le montant du marché du lot 3a suite à sa relance et les options levées par la maîtrise d'ouvrage d'un montant de 194 335,39 € HT
- Les revalorisations des marchés de travaux des lots 2 et 3c pour un montant de 100 412,09 € HT
- Les travaux supplémentaires demandés par le maître d'ouvrage liés à l'intégration du futur rond-point de la gendarmerie et à la réalisation d'un espace de stockage sous le club house d'un montant global de 89 998,75 € HT.

Ainsi le forfait en phase travaux s'applique sur un montant de travaux égal à 12 755 762,01 €.

L'avenant n°8 a pour objet de prendre en compte :

- les missions complémentaires liées au remplacement des entreprises défaillantes : reconsultation du lot 3A « charpente - isolation », reconsultation des lots 7 « plâtrerie-peinture-plafond » et 8 « revêtement de sols », reconsultation du lot 3B « couverture-isolation-étanchéité. Cette dernière prise en compte de reconsultation du lot 3B est sous réserve de l'issue du contentieux avec l'entreprise défaillante ; elle pourrait être déduite du décompte général.

- les aléas non imputables à la maîtrise d'œuvre : actualisation des prix des entreprises suite à la pandémie liée au Covid

- de prendre en compte l'adaptation du programme demandée par la maîtrise d'ouvrage : ajout d'un transformateur privé pour la salle culturelle, intégration du chauffage urbain, études complémentaires pour la salle culturelle (charges, gril, gradin, désenfumage) suite à l'étude objet de l'avenant 5.

L'avenant n°9 a pour objet de prendre en compte les missions complémentaires nécessaires au remplacement de l'entreprise défaillante titulaire du lot 9 « CVC-Plomberie » ( reconsultation du lot 9 en 2 lots 9a « CVC-Plomberie » et 9b « Traitement des eaux pluviales » pour 12 452, 50 € HT (17,25 jours)) et de prendre en compte l'adaptation du programme demandée par la maîtrise d'ouvrage (modifications programmatiques des équipements sportifs pour 4 173, 75 € HT (5,5 jours)).

## Article 4 – Rappel du montant du marché après avenant n°9

Montant du marché après avenant n°9 : 1 933 187 €HT

TVA (20%) : 386 637,40 €

Montant TTC : 2 319 824,40 €TTC

## Article 5 – Objet de l'avenant n°10

Le présent avenant n°10 a pour objet d'actualiser les coûts d'exploitation du bâtiment ; il s'agit d'une mission complémentaire, dans la mesure où cette actualisation n'était pas prévue au marché initial.

Le montant proposé de cette mission complémentaire s'élève à 3 191, 50 € HT.

## Article 6 – Montant de l'avenant n°10

Le pouvoir adjudicateur accepte ainsi de la revalorisation des honoraires du Groupement de maîtrise d'œuvre selon la décomposition suivante :

| Opérateur                                  | Montant € HT |
|--|--------------|
| NIETO-SOBEJANO Arquitectos<br>(mandataire) | 95,75        |
| ETAMINE – Bureau d'études QEB              | 3 000        |
| VISIONLAB – Conseil administratif          | 95,75        |

Pour le montant total suivant :

|             | Montant total € HT | TVA 20% | Montant € TTC |
|-------------|--------------------|---------|---------------|
| Plus-value  | 3 191,50           | 638,30  | 3 829,80      |
| Moins-value | 0,00               | 0,00    | 0,00          |

|                                  |                 |               |                 |
|----------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| <b>Montant de l'avenant n°10</b> | <b>3 191,50</b> | <b>638,30</b> | <b>3 829,80</b> |
|----------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|

## Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°10

Montant du marché après avenant n°10 : 1 936 378,50 €HT

TVA (20%) : 387 275,70 €

Montant TTC : 2 323 654,20 €TTC

## Article 8 – Base légale de l'avenant n°10

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-1 et R. 2194-7 du code de la commande publique.

## Article 9 – Annexes à l'avenant n°10

Les documents suivants sont annexés au présent avenant :

- Proposition du maître d'œuvre en date du 10 janvier 2025 reçue le 10 janvier 2025 par mail.



## Article 10 – Signature du titulaire du marché

A ....., le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet

## Article 11 – Signature du pouvoir adjudicateur

A ....., le .....

Nom, Prénom

Signature & Cachet